

CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS)
DU 10 OCTOBRE 2024

Liste des délibérations communicables adoptées

2024-10-10-39	Finances communales – Budget du CCAS – Décision modificative n°1	APPROUVÉE
2024-10-10-40	Le Bon Créneau – demande de subvention 2024	APPROUVÉE
2024-10-10-41	Fonds d'Aides aux Jeunes – Cotisation 2024	APPROUVÉE
2024-10-10-42	Fonds de Solidarité au Logement – Convention 2024/2026 et cotisation 2024	APPROUVÉE
2024-10-10-43	Convention partenariale entre l'Hôtel Première Classe et le CCAS	APPROUVÉE
2024-10-10-44	Modification du règlement des aides facultatives en faveur du pouvoir d'achat	APPROUVÉE
	1 demande d'aide exceptionnelle nominative	REFUSÉE

En application des dispositions de la loi n°78-753 du 17 juillet 1978 relative aux droits d'accès aux documents administratifs, les délibérations sont consultables sur demande par téléphone au 02 32 95 93 26 ou par mail à l'adresse suivante : affairesociales@ser76.com

En application de l'ordonnance n°2021-1310 du 07.10.2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements, et le décret n°2021-1311 du même jour pris pour son application, les délibérations communicables adoptées depuis le 01.07.2022 sont consultables en ligne sur www.saintetiennedurouvray.fr